Image not found or type unknown

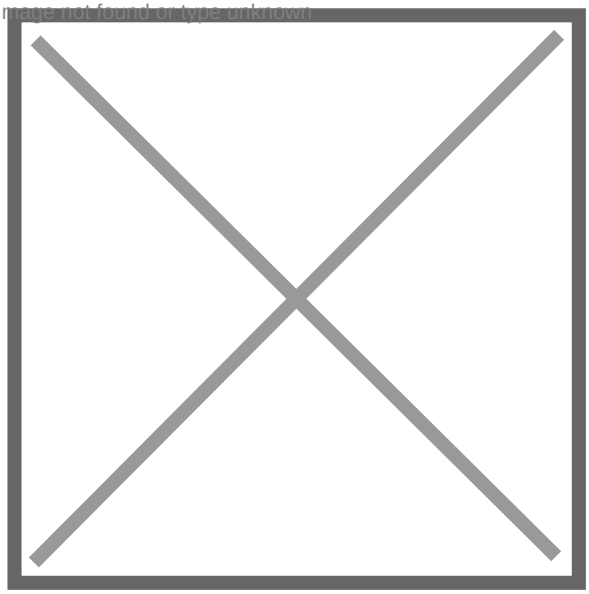

Droit du travail Suisse concernant un avenant

Par **Yann1934**, le **28/03/2018** à **16:51**

Bonjour,
Je suis saisonnier en hotellerie en Suisse, mon contrat vas du 1dec2017 au 31mars2018.
J ai signé un avenant pour rester travailler a l annee qui prend effet le 1er avril 2018, mais je ne souhaite plus rester travailler ici a l annee.
Ma question est : puis je l annulé ? Car il n a pas encore pris effet !?.

Merci beaucoup pour vos lumieres !

Yann

Par **morobar**, le **29/03/2018** à **09:10**

Bonjour,
En Chine, droit chinois.
En suisse droit suisse.
Sur un site de droit français, questions concernant le droit en France.
Désolé.
Avec un peu de chance des travailleurs limitrophes peuvent connaître la règle, mais réponses à vos risques et périls.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés